

CONSEIL

Cent septième session

RESOLUTION N° 1325

(adoptée le 5 décembre 2016 par le Conseil à sa 107^e session)

REPRESENTATION DE L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRETIENNES DE JEUNES GENS AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant reçu la demande de représentation de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens en qualité d'observateur (C/107/24),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
